

**Programme cadre d'actions de la Région
Aquitaine pour le développement vers le très
haut débit des infrastructures de
communications électroniques**

Table des matières

I- 2003/2009 un schéma régional haut débit performant.....	6
II- 2009 : du haut débit au très haut débit.....	10
1- Un peu de technique.....	10
2- Que font les opérateurs privés?.....	10
3- Qu'en est il des collectivités ?.....	12
4- Du très haut débit à quel coût ?.....	12
III- 2009/2020 Un programme cadre d'actions de la Région pour le développement vers le très haut débit ambitieux.....	16
1- Objectif opérationnel 1 : veiller à une cohérence régionale des projets.....	16
2- Objectif opérationnel 2 : dans les zones naturellement rentables, faciliter l'intervention des opérateurs en veillant à une cohérence de couverture.....	17
3- Objectif opérationnel 3 : dans les zones conditionnellement rentables, accompagner les projets de réseaux d'initiative publique très haut débit :.....	18
4- Objectif opérationnel 4 : dans les zones non rentables, constituer un patrimoine public d'infrastructures d'accueil de réseaux de communications électroniques.....	19
IV- Conclusion.....	22
ANNEXE 1 : Synthèse de l'étude de chiffrage pour le développement du très haut débit en Aquitaine.....	24
ANNEXE 2 : Rapport sur le Système d'Information Géographique des données de communications électroniques.....	29
ANNEXE 3 : Extrait du dossier Très Haut Débit élaboré par l'AEC pour les Assises Régionales du Très Haut Débit	35

Avec **13 millions d'abonnés**, le **Japon** est le pays où le très haut débit via la fibre optique à domicile est le plus développé au monde : deux programmes gouvernementaux fixent à 90% l'objectif de couverture des ménages en très haut débit à l'horizon 2010. Plus près de nous, en **Suède**, ce sont **1,3 millions de foyers** qui sont raccordés à la fibre optique grâce notamment à l'action des collectivités locales. En **France**, fin 2008, seuls **40 000 abonnés** étaient raccordés au très haut débit via la fibre optique.

Depuis plus de 10 ans les offres de raccordement à Internet progressent. En **1996**, l'accès Internet se démocratisait avec des offres à 10 francs de l'heure pour des débits de **56Kb/s**. En **2001**, les premières offres ADSL se développaient en proposant pour un tarif forfaitaire de 200 francs/mois un débit de **512 Kb/s**. Depuis **2006**, la demande repose essentiellement sur les offres « **triple play ADSL** » qui proposent pour un tarif de 30€/mois un débit permettant l'accès simultané à Internet, la téléphonie et la télévision. Aujourd'hui, apparaissent déjà des premières offres **fibre optique** qui proposent pour des tarifs proche de 30€/mois des débits compris entre **50Mb/s et 100Mb/s** permettant de nouveaux usages et services tant professionnels que particuliers tels que l'échange en temps réel de masses importantes de données techniques ou la diffusion de la télévision haute définition simultanément dans plusieurs pièces.

Cette progression de l'offre, des services associés et de la demande des particuliers comme des professionnels n'a connu aucun ralentissement depuis plus de 14 ans pour arriver aujourd'hui à la limite technique des possibilités du câble cuivre du réseau téléphonique national.

Ainsi l'évolution naturelle des débits et de la demande condamne à moyen terme les accès fixes offerts par le réseau téléphonique cuivre et, à long terme, tout ceux utilisant des solutions hertziennes massives.

Les services numériques de demain imposent donc le remplacement du réseau cuivre téléphonique par un réseau de fibre optique.

Cette contrainte de performance représente un risque majeur pour la compétitivité des entreprises, de la recherche et des grandes écoles, l'emploi, l'accès au savoir et à la formation, la diffusion de l'identité culturelle et, de manière générale, pour l'attractivité et l'équilibre des territoires qui ne disposeraient pas demain d'une infrastructure adaptée et pérenne. Quel territoire peut aujourd'hui exister sans réseau téléphonique ? Quel territoire pourra exister demain sans réseau fibre optique ? Autrement dit, **aucune entreprise et aucun particulier ne s'établira ou ne demeurera demain, sans risque de carence numérique grave, dans une zone où ne sera pas proposé le très haut débit.**

Le très haut débit et, de manière générale, les services de communications électroniques sont aujourd'hui au cœur du débat national. Ainsi, la **Loi de Modernisation de l'Economie** adopté en aout 2008 impose l'installation d'un câblage fibre optique dans tous les immeubles neufs et instaure, pour les habitants des immeubles, un « droit à la fibre ». La secrétaire d'Etat au Développement de

l'économie numérique, Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, a présenté le 6 mai dernier en Conseil des ministres un volet du **plan de relance numérique** annonçant un financement de 750 millions d'euros sur trois ans en fonds propres de la Caisse des Dépôts pour aider à la couverture des zones où une infrastructure fibre optique peut être déployée de façon rentable à condition d'être mutualisée.

Cette annonce est la première de l'Etat faisant mention d'un financement national, alors que la récente **étude de l'ARF**, comme l'avis du **Conseil économique social et environnemental** sur le sujet, ont affirmé la nécessité d'un **mécanisme de péréquation national** pour étendre le très haut débit sur l'essentiel du territoire ainsi que celle de mettre en place des **mécanismes de bonification et de garantie** pour permettre un endettement à un taux très bas pour les maîtres d'ouvrage.

De manière générale, en tant qu'aménageurs du territoire, les collectivités territoriales sont, quoi qu'il en soit, en première ligne : en l'absence pour l'heure de financement direct de l'Etat et au vu de la faible capacité d'intervention de l'Europe, leur rôle devient primordial.

Les opérateurs privés sont en cours de définition de leur stratégie mais on sait déjà que la couverture du très haut débit de l'Aquitaine par la seule intervention des opérateurs privés se limitera, dans 10 ans, aux quartiers les plus rentables des plus grandes agglomérations (cf carte page 14).

L'Aquitaine compte aujourd'hui **1,6 millions de prises téléphoniques** (foyers, entreprises, établissements publics...) auxquelles il faudra substituer autant de prises reliées par la fibre optique. Ce chiffre ne prend pas en compte les écarts composés des 83 500 lieux-dits n'abritant qu'un seul foyer. L'étude de détermination de coût de câblage qui a été spécifiquement réalisée identifie un coût total d'investissement pour réaliser la totalité de cette infrastructure à hauteur de **1,723 milliards d'euros**, répartis entre 385 millions d'euros pour l'investissement privé et 1,338 milliards d'euros pour la participation publique.

Cette situation en Aquitaine impose à la Région d'agir selon 5 principes :

- 1- jouer pleinement son rôle d'**architecte** de développement du très haut débit ;
- 2- intervenir en **soutien des projets des collectivités infra-régionales**. La Région ne dispose pas de foncier sur lequel réaliser des opérations en propre ;
- 3- s'engager à long terme sur une **participation financière maîtrisée** en volume et en fléchage ;
- 4- amorcer le lancement de l'opération très haut débit par des **actions clés d'initialisation** ;

Ces 5 principes sont le résultat de l'interprétation de nombreuses études tant au niveau national (« Rapport d'étude sur la couverture très haut débit des territoires » ARF/CDC/AVICCA, « Conditions pour le développement numérique du territoire » CESE, « Bilan des interventions des

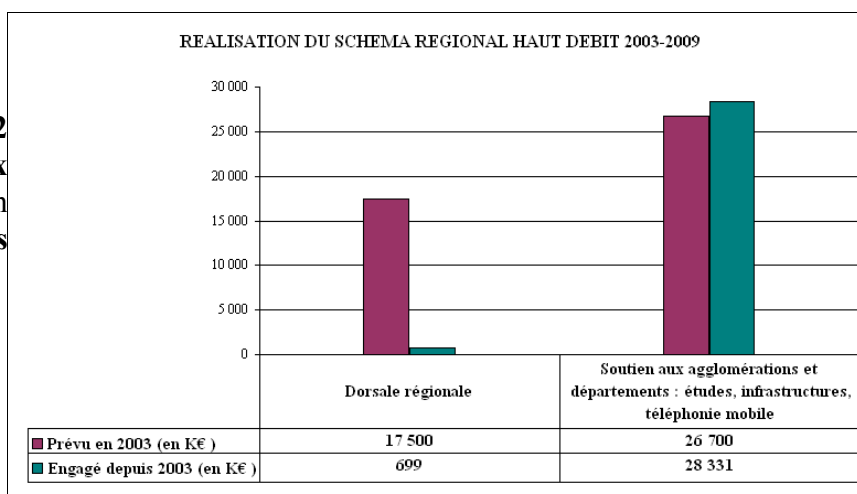
collectivités territoriales dans le secteur des communications électroniques » - ARCEP, « Etude sur le développement du très haut débit en France » - IDATE) que locales, lesquelles ont été conduites spécifiquement pour alimenter ce rapport (« Etude pour la cohérence des projets très haut débit des collectivités d'Aquitaine » - PASI/AEC/PMP, et, surtout, « Etude de chiffrage pour le développement du très haut débit en Aquitaine » - Région/TACTIS).

I- 2003/2009 un schéma régional haut débit performant

Dès 2001, les premiers éléments du schéma régional de développement du haut débit ont été élaborés dans un rapport adopté par les élus et intitulé « [Rapport sur l'aménagement du territoire en matière de réseaux haut débit](#) » (délibération n°2001.1587). Ce rapport, rendu notamment nécessaire par l'absence de maintien des réseaux de France Télécom dans le domaine public, a permis l'élaboration et l'adoption en **juin 2003** du premier [Schéma de développement régional du haut débit](#) (délibération n°2003.1175), dont les deux axes principaux étaient le soutien financier aux réseaux des départements et agglomérations et la définition du besoin d'une dorsale régionale.

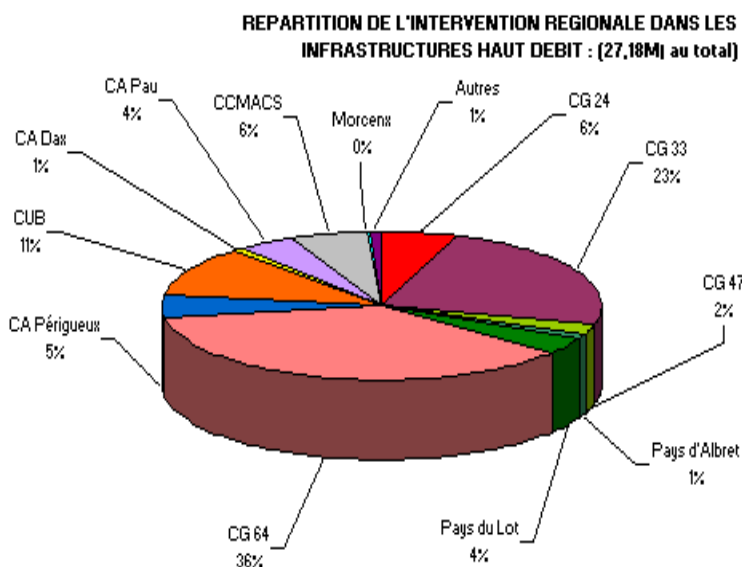
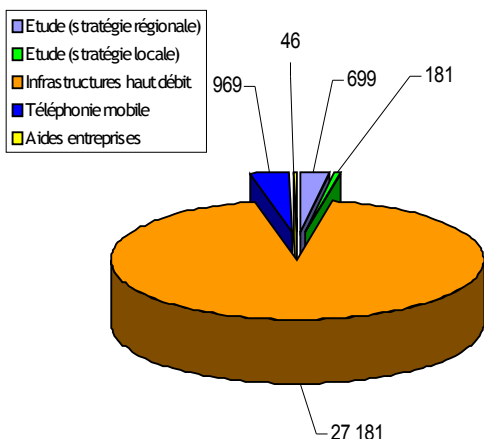
Ce schéma a su s'adapter trois fois au cours de ces six ans afin de suivre l'évolution rapide du contexte législatif (L1425-1 du CGCT en 2004), du contexte technique (téléphonie mobile en 2004, licences WiMax et arrivée du très haut débit en 2006), et du contexte financier (Axe 2 du programme régional FEDER en 2008).

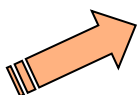
Aujourd'hui sur les **44,2 millions d'euros** totaux prévues pour ce schéma en 2003, plus de **29 millions d'euros** auront été engagés.



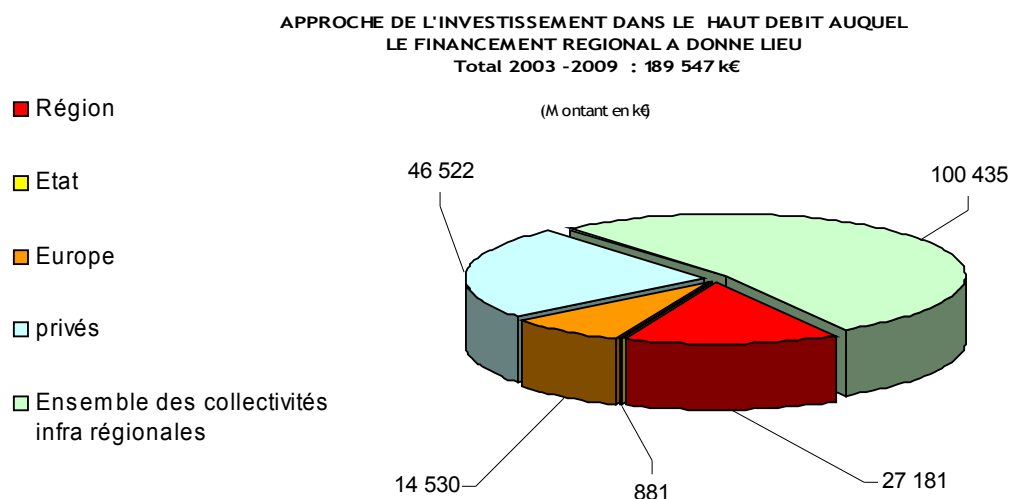
Les 29 millions d'euros engagés par la Région ont permis notamment le soutien aux PME situées en zones blanches de l'ADSL, le financement d'études techniques régionales et le soutien en co-financement de collectivités pour la couverture de leur zones blanches de téléphonie mobile ou du haut débit, notamment au moyen de la réalisation de réseaux d'initiative publique. Ce dernier axe, d'un montant total de **27,2 millions d'euros**, aura permis de financer douze collectivités ou EPCI maîtres d'ouvrage qui ont décidé de réaliser une **infrastructure haut débit publique** sur leur territoire.

REPARTITION DES INTERVENTIONS HAUT DEBIT
DEPUIS 2003 : montant en K€



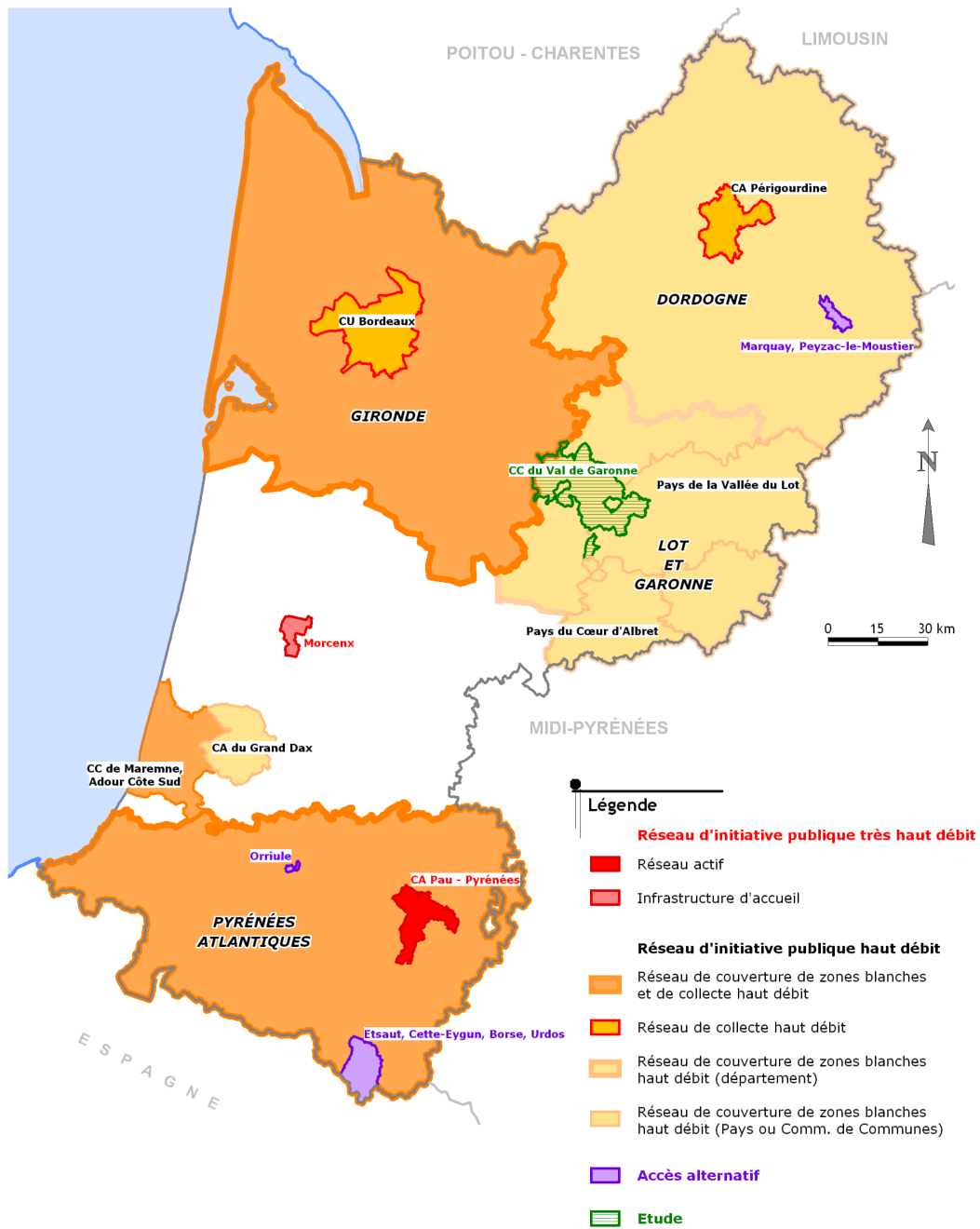


Les **27,2 millions d'euros de co-financement engagés par la Région** dans le cadre de son schéma haut débit auront permis la **réalisation d'infrastructures publiques** de réseaux sur l'Aquitaine pour un **montant total de 189,6 millions d'euros** (y compris le projet de Gironde Numérique en cours de finalisation).



A ce jour l'Aquitaine est ainsi en grande partie irriguée par des réseaux publics de **couverture des zones blanches haut débit** ou par des **réseaux publics de collecte** permettant le dégroupage par la concurrence du réseau haut débit de l'opérateur historique, ou encore par les premières boucles de **réseaux publics très haut débit**.

Couverture numérique du territoire par les réseaux publics



Légende

- Réseau d'initiative publique très haut débit**
 - Réseau actif
 - Infrastructure d'accueil
- Réseau d'initiative publique haut débit**
 - Réseau de couverture de zones blanches et de collecte haut débit
 - Réseau de collecte haut débit
 - Réseau de couverture de zones blanches haut débit (département)
 - Réseau de couverture de zones blanches haut débit (Pays ou Comm. de Communes)
- Accès alternatif
- Etude

CONTACT
Conseil Régional d'Aquitaine
Delegation NTIC
Gabriel.Gaudy@aquitaine.fr
Tel : 05 57 57 83 50



En devenant un acteur majeur de développement du haut débit grâce à l'accompagnement technique, juridique et financier qu'elle a su apporter aux collectivités infra régionales, la Région Aquitaine a favorisé le dynamisme de son territoire, dynamisme reconnu tant au niveau local que national (Comité des Réseaux d'Initiative Publique avec l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, participation au Comité de Couverture Numérique des Territoires avec l'ARF et les services de l'Etat, membre de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel...) et européen (deux « grands projets » européens sur son territoire).

Aujourd'hui, suite à l'évolution des offres des opérateurs **satellites**, chaque entreprise d'Aquitaine et chaque particulier disposent d'une **offre minimale d'accès Internet à 512Kb/s pour près de 30€/mois**. Ces offres, bien que de qualité inférieure aux réseaux ADSL et aux réseaux WiMax, permettent la couverture du territoire par une offre minimale à un tarif acceptable.

De plus, les opérateurs ont aujourd'hui déployé leurs **réseaux haut débit au maximum** de ce que leur permettait la **technologie** (opérateur historique) ou leur **modèles économiques** (opérateurs alternatifs).

Cette situation pourrait être considérée comme satisfaisante, sauf dans certaines zones, si **la montée en besoins des entreprises et des particuliers, l'arrivée des services très haut débit mondiaux, le déploiement très localisé des services très haut débit nationaux, et la dégradation du réseau téléphonique cuivre** ne dessinaient pas à moyen terme **le scénario implacable d'une nouvelle fracture numérique**.